



AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q c. A-19.1), par la présente, cet avis public est donné par le soussigné directeur général et secrétaire trésorier que lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra le 13 juin 2023 à compter de 18h45 à l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église sud, Lacolle, il sera statué de la demande de dérogation mineure suivante;

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard de l'immeuble connu et désignée comme étant le lot 4 938 164 du cadastre du Québec, sise au 7 route 223 rue.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation du garage qui empiète de 3.02 mètres dans la marge de recul avant. La grille des usages du règlement de zonage RU 2021-0204 statue selon les dispositions des articles 42 et 49 que la marge avant pour un bâtiment situé dans un terrain d'angle de la zone H38 est de 6 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2023.

Donné à Lacolle en ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Geneviève Cusson

Geneviève Cusson
Inspectrice municipale

Jean-Pierre Cayer

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier